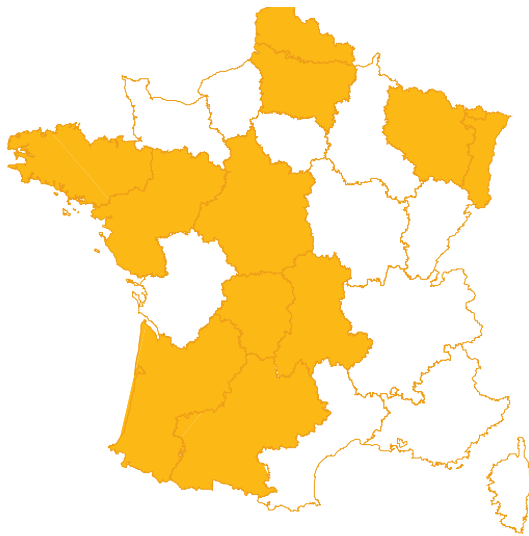


Surveillance des maladies à caractère professionnel

Marie-Reine FRADET¹, Sylvie MAQUINGHEN¹, Dr Marie-Christine RIOL², Juliette CHATELOT³ et les services de santé au travail participants

¹ Observatoire régional de la santé (ORS) Auvergne-Rhône-Alpes, ² Inspection médicale du travail, Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) Auvergne-Rhône-Alpes, ³ Direction santé travail, Santé publique France

Figure 1 : Régions participant au dispositif MCP en 2015



La surveillance des maladies à caractère professionnel (MCP) a pour objectif d'améliorer les connaissances sur les pathologies en lien avec le travail¹, notamment en :

- décrivant les MCP et estimant leur prévalence par sexe, âge, catégorie sociale et secteur d'activité¹ ;
- décrivant les agents d'exposition¹ professionnelle associés aux différentes pathologies signalées ;
- alertant sur des pathologies émergentes et les nouveaux risques professionnels.

Ce programme s'appuie sur un réseau sentinelle de médecins du travail volontaires qui signalent pendant deux semaines consécutives, appelées quinzaines, deux fois par an, tous les cas de MCP observés au cours de leurs consultations. Les résultats des deux quinzaines réalisées en 2015 en Auvergne sont présentés ci-après.

La déclaration des maladies à caractère professionnel (MCP) est une obligation pour tout docteur en médecine (article L.461-6 du code de la Sécurité Sociale). Les MCP sont toutes les maladies ou symptômes susceptibles d'être d'origine professionnelle et non réparés au titre des maladies professionnelles.

Face au sous-siglement des MCP, l'Institut de veille sanitaire (InVS) devenu Santé publique France en mai 2016 et l'Inspection médicale du travail (IMT) du Ministère du Travail ont mis en place depuis 2003, un dispositif de surveillance épidémiologique des MCP chez les salariés en Pays-de-la-Loire. Le programme s'est progressivement étendu, l'Auvergne a rejoint le réseau en 2010.

¹ Les pathologies ont été codées à l'aide de la classification internationale des maladies (Cim-10), les secteurs d'activité selon la nomenclature Naf 2008, les catégories sociales avec la nomenclature PCS 2003 et les agents d'exposition professionnelle selon le thésaurus harmonisé des expositions professionnelles coordonné par l'Anses.

Les éléments clés des quinzaines 2015 en Auvergne

- Le taux de participation des médecins du travail est de 15 %.
- 2 245 salariés vus en consultation durant les quinzaines et un taux de signalement des MCP de 3,3 %.
- Le taux de prévalence des troubles musculo-squelettiques (TMS) est de 1,0 % chez les femmes et de 1,3 % chez les hommes.
- Le taux de prévalence de la souffrance psychique est de 3,1 % chez les femmes et de 0,9 % chez les hommes.
- Parmi les pathologies relevant d'un tableau de maladies professionnelles, 75 % n'ont pas fait l'objet de déclaration en maladies professionnelles principalement du fait d'une méconnaissance de la démarche ou du refus du salarié.

Participation des médecins du travail

En 2015, 22 médecins du travail de la région Auvergne ont participé à au moins une des deux quinzaines MCP, soit 15 % des médecins du travail de la région.

Sur l'ensemble des médecins ayant participé aux quinzaines en équipe, 7 l'ont fait en binôme avec une infirmière de santé au travail, ce qui témoigne de leur implication de plus en plus importante à ce dispositif de veille sanitaire.

La majorité des médecins participants exerçaient à la MSA. La participation est restée similaire à la MSA, dans les services d'entreprise et dans la fonction publique hospitalière. Elle continue, toutefois, à diminuer dans les services interentreprises.

La participation des médecins diminue mais reste comparable à la participation au sein des autres régions incluses dans le programme (tableau 1). Cela entraîne une diminution du nombre de visites qui a des conséquences sur l'exploitation des données.

Tableau 1: Participation des médecins du travail de 2011 à 2015

	2011	2012	2013	2014	2015
Quinzaine	2	2	2	2	2
Médecins participants	43	53	44	32	22
Pourcentage de médecins participants	30 %	27 %	22 %	18 %	15 %
Salariés vus en consultation	3 893	6 014	4 971	3 210	2 245
Salariés avec un signalement	274	325	181	144	74
Taux de signalement	7,0 %	5,4 %	3,6 %	4,5 %	3,3 %

Source : Quinzaines MCP 2011-2015

Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Population surveillée par les médecins du travail participants

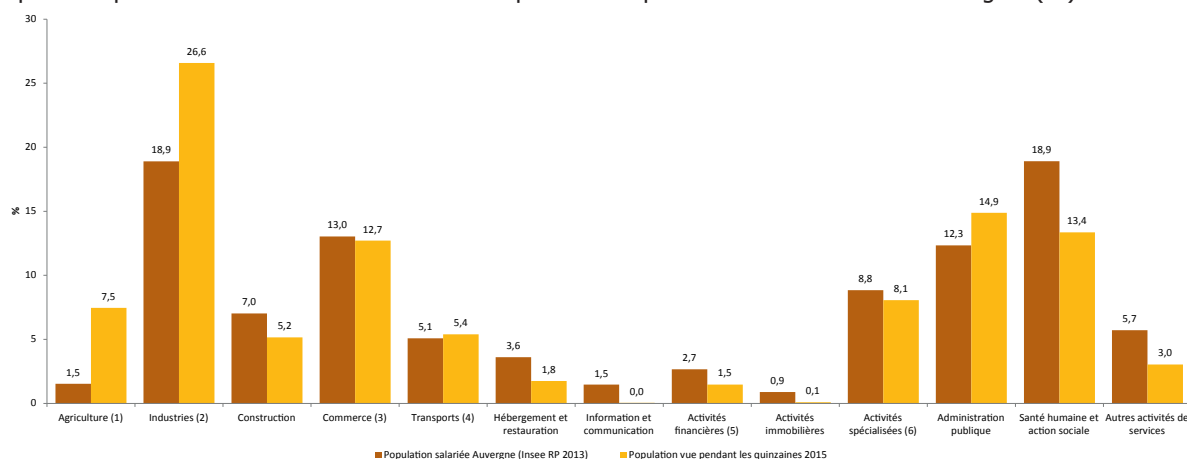
Bien que la population de salariés vus en consultation soit proche de la population salariée d'Auvergne en termes de secteur d'activité, certaines différences existent. Les salariés vus travaillent plus souvent dans le secteur des industries (26,6 % comparés à 18,9 % dans la région), dans l'administration publique (14,9 % comparés à 12,3 % en région), dans l'agriculture (7,5 % comparés à 1,5 % en région) et moins souvent dans la santé humaine et l'action sociale (13,4 % comparés à 18,9 % en région).

La surreprésentation du secteur de l'industrie dans la population de salariés vus en consultation peut s'expliquer,

en partie au moins, par une surveillance médicale renforcée pour les salariés de ce secteur.

La participation importante des médecins MSA au programme MCP en Auvergne peut expliquer la surreprésentation des salariés du secteur agricole dans la population de salariés vus lors des quinzaines.

Figure 2 : Répartition par secteur d'activité des salariés vus pendant la quinzaine et des salariés de la région (%)



Sources : Insee (RP 2013), Quinzaines MCP 2015

Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

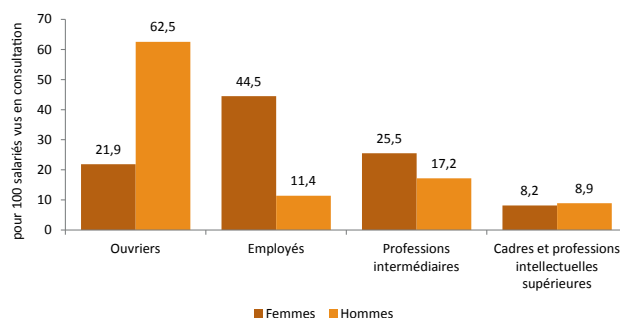
Les secteurs d'activité ont été regroupés en fonction de la nomenclature d'activités française (Naf) 2008 de l'Insee.

(1) Agriculture, sylviculture et pêche ; (2) Industrie manufacturière, industries extractives et autres ; (3) Commerce de gros et de détail ; (4) Transports et entreposage ; (6) Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien.

Les salariés vus

Pendant les quinze semaines 2015, 2 245 salariés ont été vus en consultation pendant les quinze semaines 2015 dont 159 en entretien infirmier (7 %). Le nombre d'entretiens infirmiers a doublé entre 2014 et 2015. Les visites périodiques représentent la moitié (50 %) des consultations, suivies des visites d'embauche (17 %). Plus de la moitié des salariés vus en consultation sont des hommes (57 %). Lors de ces deux quinze semaines, la moyenne d'âge est de 41 ans et ne présente pas de différence significative entre hommes et femmes. En 2015, il est relevé une majorité d'ouvriers chez les hommes (63 %) tandis que les femmes sont le plus souvent employées (45 %) (figure 3). La majorité des salariés vus en consultation sont en contrat à durée indéterminée (CDI) (81 %).

Figure 3 : Répartition des salariés selon la catégorie sociale et le sexe



Source : Quinzaines MCP 2015

Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Les salariés ayant fait l'objet d'un signalement

Parmi les salariés vus en consultation, **74 ont fait l'objet d'un signalement**, soit un taux de signalement de 3,3 % (cf. définitions p.3).

Le taux de signalement est plus élevé chez les femmes (4,4 %) que chez les hommes (2,4 %), chez les 45-54 ans et les 55 ans ou plus pour lesquels le taux de signalement a pu être calculé. Les taux de signalement varient en fonction de l'âge des salariés. Les effectifs faibles pour les hommes ne permettent pas de disposer de taux de signalement par classe d'âge jusqu'à 45 ans. Chez les femmes, le taux de signalement augmente avec l'âge, de 2,4 % chez les femmes de 25-34 ans, il atteint 6,8 % chez les 45-54 ans pour ensuite diminuer à 4,7 % à partir de 55 ans.

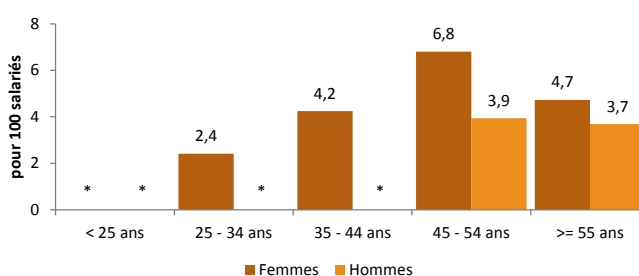
Le taux de signalement est variable selon la catégorie sociale. Chez les femmes, le taux le plus élevé se rencontre chez les employées (5,8 %) puis parmi les professions intermédiaires (4,0 %). Chez les hommes, les taux les plus élevés se rencontrent chez les professions intermédiaires (3,7 %) et le plus faible chez les ouvriers (2,1 %) (tableau 2).

Le taux de signalement diffère selon les types de visite de salariés. Il varie de 1,7 % lors des visites périodiques à 10,2 % parmi les visites à la demande. Les effectifs faibles pour les visites d'embauche ne permettent pas de disposer de taux de signalement.

Les taux de signalement varient fortement d'un secteur d'activité à l'autre et de manière différente selon le sexe. Chez les femmes, les taux les plus élevés concernent les secteurs d'activité de la santé humaine et de l'action sociale (7,2 %) et de l'administration publique (6,8 %). Chez les hommes, les secteurs les plus concernés par un taux de signalement élevé sont ceux de la construction (4,7 %) et du secteur de l'agriculture, la sylviculture et la pêche (4,3 %) (tableau 3).

Depuis les quinze semaines réalisées en 2012, chez les femmes, les secteurs les plus concernés par le signalement de MCP sont les administrations publiques, les secteurs de la santé humaine et de l'action sociale. Chez les hommes, sont retrouvés les secteurs de la construction et des industries.

Figure 4 : Taux de signalement selon l'âge et le sexe



* Effectifs de salariés inférieurs à 100 ou de signalements inférieurs à 5

Source : Quinzaines MCP 2015

Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Tableau 2 : Taux de signalement selon le sexe et la catégorie sociale

	Femmes	Hommes
Cadres et professions supérieures	*	*
Professions intermédiaires	4,0 %	3,7 %
Employés	5,8 %	*
Ouvriers	*	2,1 %

Source : Quinzaines MCP 2015

Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

* Effectifs de salariés inférieurs à 100 ou de signalements inférieurs à 5

Tableau 3 : Taux de signalement selon le sexe et le secteur d'activité

	Femmes	Hommes
Santé humaine et action sociale	7,2 %	*
Administration publique	6,8 %	*
Construction	-	4,7 %
Agriculture, sylviculture et pêche	-	4,3 %
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	2,7 %	1,3 %

* Effectifs de salariés inférieurs à 100 ou de signalements inférieurs à 5

Les secteurs «information et communication», «activités immobilières», «commerce de gros et de détail», «activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services», «hébergement/restauration» et «autres activités de services» ne sont pas présentés car les signalements sont inférieurs à 5.

Source : Quinzaines MCP 2015

Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Définitions

Le taux de signalement correspond au nombre de salariés pour lesquels au moins un signalement de MCP a été fait au cours des quinze semaines, rapporté au nombre de salariés vus pendant les quinze semaines.

Le taux de prévalence d'une pathologie correspond au nombre de salariés présentant cette pathologie rapporté au nombre de salariés vus pendant les quinze semaines.

Les pathologies signalées en lien avec le travail

En 2015, **80 pathologies ont été signalées** pour 74 salariés.

Les pathologies, en lien avec le travail, signalées par les médecins du travail ont été regroupées en cinq catégories : les affections de l'appareil locomoteur (ALM) (qui comprennent les TMS, l'arthrose et toutes autres affections péri-articulaires), la souffrance psychique, les troubles de l'audition, les irritations et/ou allergies et les autres pathologies (zoonose, maladie thyroïdienne, acrocyanose...). Les TMS représentent l'ensemble des ALM signalées chez les femmes et 94 % des ALM chez les hommes.

Les pathologies les plus fréquemment signalées sont les ALM chez les hommes (53 %) et la souffrance psychique pour les femmes (63 %) (tableau 4).

Le taux de prévalence des TMS chez les femmes est similaire à celui relevé chez les hommes (1,0 % versus 1,3 %) (tableau 5). Le taux de prévalence de la souffrance psychique est beaucoup plus élevé chez les femmes que chez les hommes (3,1 % versus 0,9 %).

Tableau 4 : Répartition des principales pathologies en lien avec le travail selon le sexe

	Femmes	Hommes
Affections de l'appareil locomoteur (ALM) dont TMS	23 % 23 %	53 % 50 %
Souffrance psychique	63 %	34 %
Irritation et/ou allergie	13 %	*
Troubles de l'audition	-	*
Autres pathologies	*	*

* Effectifs inférieurs à 5
Source : Quinzaines MCP 2015

Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

L'importance des signalements pour souffrance psychique par rapport aux TMS, chez les femmes, avait déjà été évoquée en 2013.

Un tableau de maladies professionnelles indemnifiables existe pour 43 % des affections de l'appareil locomoteur signalées. Cependant, seules 25 % d'entre-elles ont fait l'objet d'une déclaration en maladie professionnelle et toutes étaient en cours de reconnaissance. Pour les maladies qui n'ont pas fait l'objet d'une déclaration, les principales raisons étaient la méconnaissance du salarié et/ou son refus.

Tableau 5 : Caractéristiques des TMS et des pathologies de souffrance psychique signalés (%)

	Nombre de salariés	Proportion de femmes	Âge moyen	Taux de prévalence Homme	Taux de prévalence Femme	Localisations ou symptômes principaux (répartition)	Facteurs d'exposition les plus fréquents (répartition)
TMS	27	38 %	46 ans	1,3 %	1,0 %	Membres supérieurs (50 %) Rachis (38 %)	FORE* (11 %) et facteurs biomécaniques (89 %) dont : - mouvement répétitif (38 %) ; - travail avec force (36 %).
Souffrance psychique	41	73 %	46 ans	0,9 %	3,1 %	Dépression (78 %)	FORE* (100 %) dont : - relation travail et violence (48 %) ; - organisation fonctionnelle de l'activité (36 %) ; - exigence inhérente à l'activité (11 %).

Source : Quinzaines MCP 2015. *FORE : Facteurs organisationnels et éthiques

Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Conclusion

La participation, bien qu'en diminution reste acceptable, cependant le faible nombre de visites et de signalements ne permet pas la réalisation d'analyses plus fines.

Nos remerciements vont à l'ensemble des médecins participant au programme MCP ainsi qu'aux secrétaires, assistantes, infirmières et intervenants en prévention des risques professionnels. Nous remercions également les services administratifs de santé au travail qui facilitent la mise en oeuvre des quinzaines.

Exemples d'utilisation nationale des données issues du programme MCP

Analyse thématique : Homère J, Plaine J, Garras L, Lemaitre A, Gagey M, Pelc A, M.-C. Riol, M. Valenty. Maladies à caractère professionnel chez les salariés des entreprises agricoles - Résultats 2008-2012. Saint-Maurice : Institut de veille sanitaire ; 2015. 12 p.

Khiredine I, Lemaître A, Homère J, Plaine J, Garras L, Riol MC, et al. ; Groupe MCP 2012. La souffrance psychique en lien avec le travail chez les salariés actifs en France entre 2007 et 2012, à partir du programme MCP. Bull Epidemiol Hebd. 2015;(23):431-8.

Commission Diricq : Audition par la commission instituée par l'article L 176-2 du code de la Sécurité sociale (Commission Diricq) chargée d'estimer la part de réversion de la branche AT-MP (accidents du travail et maladies professionnelles) vers la branche maladie du Régime général de la Sécurité sociale, en raison de la sous-déclaration des MP.

COCT : Audition par la commission 4 du Conseil d'orientation des conditions de travail (COCT) chargée de l'évolution des tableaux de maladies professionnelles.

Pour en savoir plus

Les publications nationales et régionales relatives à ce programme sont disponibles sur le site internet de Santé publique France (www.santepubliquefrance.fr/).

